

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 16 Janvier 2017 à 20h00

Présents (10/11): FAURE Michèle – CHEVAL Paul - PRIVAT Pascal – BOYER Michèle – DRUINEAU Valérie - DESPAGES Christiane –GRANDCOING Michel – GARNAUD Alain- DELPEUCH Danielle – BALANÇA Stéphanie

Excusé (1/11): Roland ENON (a donné pouvoir à Mr CHEVAL)

Secrétaire de séance : Valérie DRUINEAU

Lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 Décembre 2016
Compte rendu approuvé à l'unanimité

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

1) OPERATION D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC - Parking du DOJO

La Commune de LA COQUILLE, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires pour l'éclairage du **parking du DOJO** et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet.

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 24 316.31 €

En fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune devra s'acquitter de 70% de la dépense nette HT s'agissant de travaux d' « Extension – Solution LED ».

Décision du conseil municipal

POUR : 11 (dont 1 pouvoir) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
(Délibération n°3/2017)

2) COMPOSITION DES NOUVELLES COMMISSIONS

Commission des finances

Présidente : FAURE Michèle Membres : CHEVAL René – DESPAGES Christiane –BOYER Michèle - GARNAUD Alain - ENON Roland –PRIVAT Pascal – DELPEUCH Danielle – DRUINEAU Valérie – GRANDCOING Michel – BALANÇA Stéphanie

Commission du personnel

Présidente : FAURE Michèle Membres : CHEVAL René – PRIVAT Pascal –DESPAGES Christiane – GARNAUD Alain - BOYER Michèle

Commission travaux- entretien – sécurité – urbanisme – embellissement

Président : CHEVAL René Membres : PRIVAT Pascal - GRANDCOING Michel – BOYER Michèle – ENON Roland

Commission action sociale – emploi – solidarité

Président : GARNAUD Alain Membres : BOYER Michèle – DELPEUCH Danielle - BALANÇA Stéphanie

Commission communication (bulletin)

Présidente : BOYER Michèle Membres : ENON Roland – DELPEUCH Danielle – GRANDCOING Michel

Commission sport

Président : PRIVAT Pascal Membres : DRUINEAU Valérie – GARNAUD Alain – CHEVAL René – GRANDCOING Michel

Commission de Marchés à procédure adaptée

Présidente : FAURE Michèle

Membres titulaires : CHEVAL René – PRIVAT Pascal – DESPAGES Christiane

Commission foires et marchés

Président : ENON Roland Membres : BALANÇA Stéphanie – GRANDCOING Michel – DELPEUCH Danielle - BOYER Michèle

Commission enfants

Présidente : DESPAGES Christiane Membres : DELPEUCH Danielle – DRUINEAU Valérie – BALANÇA Stéphanie

Commission enseignement / rythmes scolaires

Présidente : DESPAGES Christiane Membres : DELPEUCH Danielle – GARNAUD Alain – DRUINEAU Valérie

Commission culture

Présidente : FAURE Michèle

* feu d'artifice : Membres : GRANDCOING Michel – BALANÇA Stéphanie – ENON Roland

* spectacles : Membres : GRANDCOING Michel – ENON Roland - DRUINEAU Valérie – BOYER Michèle

LISTE DES NOUVEAUX DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Délégués au Syndicat Départemental d'Electrification

Titulaires : CHEVAL René – GRANDCOING Michel

Suppléants : PRIVAT Pascal – GARNAUD Alain

Délégués à la Maison de Retraite (administration) Présidente : Mme FAURE

Titulaires : CHEVAL René- DESPAGES Christiane

Suppléants : GRANDCOING Michel – GARNAUD Alain

Délégués au conseil d'établissement du collège

Titulaire : DESPAGES Christiane

Suppléante : BALANÇA Stéphanie

Délégués au conseil d'établissement de l'école primaire

Titulaire(s) : DESPAGES Christiane – DRUINEAU Valérie

Suppléante : DELPEUCH Danielle

Délégués au comité national d'action sociale

Titulaire : BOYER Michèle

Suppléant : GARNAUD Alain

Délégués au parc naturel régional

Titulaire(s) : CHEVAL René – GRANDCOING Michel

Suppléantes : DRUINEAU Valérie – BALANÇA Stéphanie

Délégués à l'espace économie emploi

Titulaire(s) : FAURE Michèle – GARNAUD Alain

Suppléant : BALANÇA Stéphanie

Délégués au SMCTOM

Titulaire(s) : CHEVAL René – PRIVAT Pascal

Suppléant(s) : GRANDCOING Michel – ENON Roland

Délibération n°4/2017

3) RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE JUMILHAC LE GRAND

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Jumilhac le Grand a transmis son rapport d'activités de 2016.

Ce rapport reprend toutes les délibérations prises par le Conseil de Communauté au cours de l'année 2016 ainsi que toutes les décisions du Président.

Madame le Maire rappelle que ce rapport était à la disposition de l'ensemble du Conseil Municipal, à la Mairie de LA COQUILLE, depuis le 04 Janvier 2017 afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Il convient donc de se prononcer sur l'acceptation du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes.

Décision du conseil municipal

POUR : 11 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Délibération n°5/2017)

4) DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017 AMENAGEMENT D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS (2è tranche)

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération n°6/2016 du 11 Janvier 2016 :

Sollicitation d'une demande de subvention au titre de la DETR, 2è tranche de travaux relative à la « Maison des Associations » pour un montant HT de 655 197€. réparti de la manière suivante :

- Travaux Maison des Associations : 566 147€ HT
- Création d'un « Tourner à gauche » : 89 050€ HT

Demande acceptée à l'unanimité par l'assemblée délibérante

Madame le Maire rappelle également que le 18 Mars 2016, elle a adressé un courrier à Monsieur le Sous-Préfet pour annuler cette demande de DETR en vue de la représenter en 2017.

La demande de report a été acceptée par Monsieur le Sous-Préfet.

En effet, la 2è tranche de travaux de la « Maison des Associations » ne devant pas débiter avant 2017, la demande de subvention au titre de la DETR 2016 ne présentait pas de caractère d'urgence.

Madame le Maire propose, aujourd'hui, au conseil municipal de présenter une demande de subvention au titre de la DETR 2017 pour la 2è tranche de travaux de la « Maison des Associations » L'Agence Technique Départementale a proposé une nouvelle étude pour le projet énoncé ci-dessus.

Cette nouvelle étude fait apparaître un montant total des travaux de la 2è tranche de 546 225€ HT (frais d'ingénierie compris)

Le montant HT des dépenses de cette 2è tranche se détaille de la manière suivante :

- Coût des travaux : 465 000€
- Frais d'ingénierie et frais divers : 81 225€

Madame le Maire rappelle également, que pour mener à bien ce projet, la création d'un « Tourner à Gauche » était nécessaire, en vue de sécuriser l'accès au site, le montant des travaux s'élève à 67 128.79€

Le plan de financement HT se détaille comme suit :

DEPENSES

546 225 €

RECETTES

DETR	(40%)	218 490
Contrats d'Objectif	(20%)	109 245
Commune	(40%)	218 490

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour valider cette demande de DETR.

Décision du conseil municipal

POUR : 11 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Délibération n°6/2017)

5) CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE ET LA COMMUNE DE LA COQUILLE

Objet de la convention : intervention gratuite de 15 heures hebdomadaires dans chacune des 2 écoles pour l'année 2016/2017

Décision du conseil municipal

POUR : 11 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Délibération n°7/2017)

6) CESSION DES LOGEMENTS DOM'AULIM AU PROFIT DE CORREZE HABITAT – Demande Garantie d'emprunt

Madame le Maire expose le courrier reçu le 15 Décembre 2016 de CORREZE HABITAT :

Le bailleur social DOM'AULIM a procédé à la cession d'une partie de son parc réparti sur différentes communes de Dordogne, dont LA COQUILLE (10 logements situés entre le Collège Charles De Gaulle et le gymnase) au profit de CORREZE HABITAT.

Au 1^{er} Janvier 2017 CORREZE HABITAT assurera la gestion et l'entretien de ce parc. Les démarches de transfert entre les 2 bailleurs sont en cours.

Par ce courrier reçu le 15 Décembre 2016, CORREZE HABITAT souhaite informer la Commune de cette acquisition et envisager la garantie des emprunts à souscrire pour financer cette opération.

CORREZE HABITAT finance cette acquisition par la reprise des emprunts existants ainsi que le versement d'une soulte financée par la souscription d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt devra être garanti dans sa totalité.

CORREZE HATITAT sollicite l'avis de la collectivité sur sa position quant à l'obtention d'une garantie d'emprunt.

Le Code Général des Collectivités Territoriales autorise les collectivités à garantir les emprunts contractés en faveur du logement social.

Un tableau récapitulatif de l'opération en cours d'acquisition et le montant prévisionnel d'emprunt à souscrire est joint au dit courrier.

Madame le Maire sollicite l'avis de l'assemblée délibérante quant à sa position sur la garantie d'emprunt

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
EMET un avis défavorable à la garantie d'emprunt sollicitée par CORREZE HABITAT

Décision du conseil municipal

POUR : 11 (dont 1 pouvoir)
(Délibération n°7/2017)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7) CESSION TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DE L'EHPAD (AM 100 partie)

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération n°49/2016 du 26 Avril 2016 :

Mr Karl KOUKOU, Directeur de l'EHPAD de LA COQUILLE, sollicitait la cession, à titre gratuit, de la parcelle Communale, cadastrée AM 100 partie, d'une superficie de 917m² située aux abords de la Maison de Retraite.

Cette acquisition foncière permettrait de mener à bien le projet, en cours, de modernisation de l'établissement.

Cette demande avait été faite suite au Conseil d'Administration de l'EHPAD « Henri FRUGIER », dans sa séance du 11 Avril 2016.

Le Conseil Municipal s'était positionné favorablement, à l'unanimité, pour une cession à titre gratuit de cette parcelle au profit de l'EHPAD, mais les frais y afférents resteraient à sa charge.

Or, les cessions à titre gratuit ou à un prix inférieur à la valeur du bien sont en principe interdites. Les collectivités territoriales peuvent cependant, consentir des rabais sur le prix de vente de biens immobiliers.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée délibérante :

- de fixer, à 100€, le prix de vente de la parcelle AM 100 partie d'une superficie de 917 m²
- de maintenir comme cela avait été voté lors du conseil municipal du 26 Avril 2016 les frais afférents à cette affaire (frais de géomètre et frais d'acte)

Décision du conseil municipal

POUR : 11 (dont 1 pouvoir)
(Délibération n°7/2017)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour information :

- Retour des sondages entre la distribution d'un colis ou le repas des aînés
Ce sondage a été distribué avec le bulletin municipal de Janvier 2017
Bilan provisoire, la date limite de retour du sondage est fixée au 27 Janvier 2017
Réponse à ce jour : Colis de Noël → 26 (moyenne d'âge 75 ans)
Repas des aînés → 39 (moyenne d'âge 78½ ans)
- Nombre d'infractions relevées par les différents radars de notre secteur :
Radar de chantier à Firbeix : 1927 infractions en 8 semaines d'installation
Radar de chantier à Mavaleix : 949 infractions en 6 semaines d'installation
Radar fixe à Chalais : 497 infractions sur l'année 2016
Feu Rouge à LA COQUILLE : 877 infractions sur l'année 2016 (dont 155 étrangers)

FIN DE SEANCE
22h00

